

Bonjour à tous, membres de l'ADR,

Assemblée générale de l'ADR

L'ADR a tenu son assemblée générale le 28 octobre dernier au Centre Multifonctionnel Francine Gadbois de Boucherville suivie d'un souper spaghetti.

L'assemblée a débuté à 13 h 30 et elle s'est terminée à 17 heures. L'assemblée s'est déroulée rondement. Tous les points à l'ordre du jour ont été traités.

Les membres ont pris connaissance du rapport annuel, du plan d'action, et ils ont adopté des amendements aux statuts aux règlements qui visent à définir le rôle et les fonctions des secteurs.

Au cœur du plan d'action, l'assemblée a retenu :

- a. Continuer notre participation au [« comité sur les services aux retraités et les enjeux de l'indexation des rentes de retraite »](#).
- b. Continuer nos efforts pour l'obtention de la pleine indexation et, ce malgré le projet de loi 23. Souvenons-nous que malgré les lois spéciales ordonnant le retour au travail des médecins résidents et des avocats du gouvernement, ces derniers ont continué leur lutte et ils ont convenu d'ententes collectives très satisfaisantes quelques mois plus tard.

Le comité sur les services aux retraités et les enjeux de l'indexation

À ce jour, nous avons eu deux rencontres du comité sur les services aux retraités et sur les enjeux de l'indexation. L'issue des travaux nous semble incertaine. Nous assistons au braquage des représentants syndicaux dans l'unité et à des positions dispersées chez les représentants des retraités.

Aujourd'hui. le 9 novembre, nous avons eu une rencontre de coordination de 7 des 8 représentants des retraités. Parmi ceux qui acceptent de se coordonner, les positions de chacun semblent se clarifier. Nous souhaiterions que les retraités parlent d'une seule voix, comme les syndicats qui malgré leurs divergences font front commun contre les retraités dans le dossier des fonds de retraite. Les centrales syndicales rappelons-le se comportent comme étant les uniques propriétaires de nos fonds de retraite.

Quant à la représentante des retraités qui ne participe pas aux rencontres de coordination, nous apprenons ses positions lors des rencontres officielles du comité.

Nous gardons espoir parce que la très large majorité des retraités veut la pleine indexation. Nous devons le rappeler régulièrement au gouvernement et développer des moyens pour assurer le succès de nos revendications.

La loi 23

Le gouvernement a voté le projet de loi 23 qui confirme l'entente de principe que les syndicats ont négociée et conclue avec le gouvernement. Cette entente vise la demi-indexation pour les années cotisées entre 1982 et 1999 si, et seulement si des surplus de plus de 20 % sont suffisants pour l'assumer. Dans notre prochain journal qui sortira au début décembre, nous aborderons plus amplement ce sujet.

Conclusion

Nous avons besoin que vous demeuriez unis derrière nous comme vous le faites depuis le début de la lutte pour récupérer notre pouvoir d'achat. Nous aimerions que vous vous investissiez personnellement dans le recrutement de nouveaux membres. Il y a des personnes disponibles pour adhérer à l'ADR, il faut que vous les sollicitiez.

Merci de votre implication,

Rodrigue Dubé
Président
9 novembre 2011